



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
AIDEALAJEUNESSE.BE



Séparation et divorce



Séparation et divorce

Les situations de séparation et de divorce engendrent souvent souffrance et ressentiments ; à ce point pour certains parents qu'ils parviennent difficilement à rester attentifs à l'intérêt de leur(s) enfant(s) alors que ces derniers doivent également gérer leur tristesse et leurs inquiétudes.

En outre, les séparations entraînent la réorganisation de toute la famille et chacun doit s'adapter aux changements que cela implique.

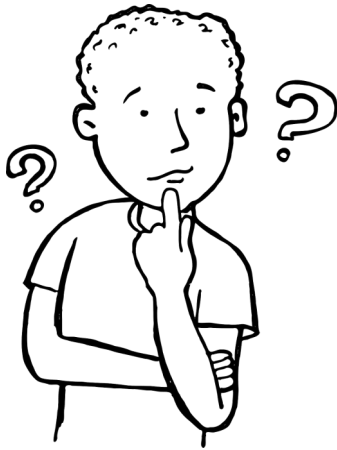
Plusieurs services tels que les centres de guidance, les centres de planning familiaux, les médiateurs privés peuvent – chacun selon leurs spécificités – aider les parents à surmonter leurs difficultés et leur conflit de couple et leur permettre alors de se recentrer sur leurs missions parentales.

Aux difficultés émotionnelles s'ajoutent également la complexité et la lourdeur administratives des procédures.

La maison de justice, certains C.P.A.S. et les centres de planning familiaux, dispenseront les premiers conseils d'ordre juridique. Outre une information plus détaillée, l'avocat réfléchira avec le parent à la procédure la plus adéquate à entreprendre selon la situation rencontrée.

Quant au S.A.J. (Service de l'Aide à la Jeunesse), dont l'intervention est complémentaire et supplétive à celles des services précédemment évoqués, il apportera prioritairement une aide spécialisée aux enfants en concertation avec les parents.

Au mieux et au plus tôt les parents seront informés, au mieux ils prendront des décisions et des orientations adéquates pour eux et leur(s) enfant(s).



Où trouver de l'aide

LE CENTRE DE GUIDANCE

Ce service propose un avis, une écoute, un conseil, une orientation ou un soutien psychologique, à toute personne (enfant, adolescent et adulte) qui en fait la demande.

L'aide proposée peut être individuelle mais aussi adressée à un couple ou à une famille.

Les consultations sont gratuites et confidentielles, elles s'organisent dans le respect de la personne et de son milieu de vie.



Rue Léon Castilhon, 62 à 6700 Arlon

063/22 15 34 (09h00 à 18h00)

guidancearlon@province.luxembourg.be



Rue Croix-le-Maire, 19 à 6760 Virton

063/21 79 20 (lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, 19h le jeudi)

guidancevirton@province.luxembourg.be



Possibilité de consultations en dehors des heures de permanence.

LE CENTRE DE PLANNING FAMILIAL

Ce service propose un accueil, une écoute professionnelle, un accompagnement thérapeutique, médical, juridique et social en lien avec les problématiques de la vie de couple ou familiale, d'angoisses et de mal de vivre, de dépression et de difficultés liées à la prise de décision...

L'aide proposée peut être individuelle mais aussi adressée à un couple ou à une famille.



Centre de planning et de consultation familiale et conjugale

Rue de Bastogne, 46 à 6700 Arlon • Tél. : 063/22 12 48
centre.de.planning@belgacom.net



Centre Pluraliste de Planning Familial de Virton

Avenue Bouvier, 145 à 6762 Virton • Tél. : 063/57 95 24
cpcf.planning.virton@skynet.be



Centre de planning familial des FPS d'Arlon

Rue de la Moselle, 1 à 6700 Arlon • Tél. : 063/23 22 43
cpf.arlon@mutsoc.be



Centre de planning familial des FPS – antenne Athus

Rue du prix Nobel, 2 à 6791 Athus • Tél. : 063/38 12 33



La médiation familiale

Le médiateur familial accueille sur base volontaire, un couple, une famille ou certains membres d'une famille (familles recomposées, adolescents, grands-parents...) qui sont en crise ou en conflit et souhaitent améliorer la situation en trouvant une solution amiable. Le médiateur est impartial et neutre. Il facilite le dialogue en offrant un espace de parole et d'écoute propice à la réflexion. Il veille également à la compréhension mutuelle et tient compte des besoins de chacun.

La médiation permet aux parents de prendre, eux-mêmes, les décisions importantes qui les concernent mais aussi d'imaginer des solutions concrètes adaptées à leur réalité et à leur vécu qui soient acceptables pour chacun et qui tiennent aussi compte de l'intérêt de leur(s) enfant(s).

La médiation peut être entamée dès les premières crises conjugales avant même que le couple envisage de se séparer. Elle peut aussi s'organiser ultérieurement, soit qu'une procédure judiciaire soit en cours (elle devra dès lors être suspendue le temps nécessaire à la médiation), soit qu'une décision judiciaire ait été prise et qu'elle ne corresponde plus à la situation.

La médiation peut conduire à la rédaction d'un accord - signé par les deux parents- qui peut être homologué par le Tribunal compétent pour autant que la médiation ait été réalisée avec l'intervention d'un médiateur agréé.

Le compromis dégagé peut reposer autant sur les questions relatives au sort des enfants (hébergement, contribution alimentaire...) que sur la répartition des biens mais aussi, éventuellement, sur la pension alimentaire entre conjoints.



Où trouver de l'aide

Centre de planning familial des FPS d'Arlon


Rue de la Moselle, 1 à 6700 Arlon
063/ 23 22 43 (sur rendez-vous)
cpf.arlon@mutsoc.be

Centre pluraliste de Planning Familial de Virton


Avenue Bouvier, 145 à 6762 Virton
063/57 95 24
cppf.planning.virton@skynet.be


Oasis Famille


Rue de Bastogne, 46 à 6700 Arlon •
061/21 89 11
Me BURTON : 063/41 30 26 (sur rendez-vous)


 Le coût des séances, par couple, se situe entre 25 et 40 euros mais des possibilités de réduction pourraient être envisageables sous certaines conditions (affiliation à une mutuelle, aide juridique gratuite, ...).

Médiateurs familiaux privés

 Me POURVEUR Jocelyne
Route de Mersch, 108 à 6700 Arlon
0498/47 83 64
jocelyne.pourveur@gmail.com

 Me REMACLE Marylène
Rue du Kirchberg, 28 à 6781 à Sélange
063/38 67 43
marylene_remacle@hotmail.com

 Me WURTH Isabelle
Rue d'Arlon, 52 à 6780 Messancy
0494/49 18 50
iwurthb@internet.lu

 Me FARBER Evelyne (Médiateur avocat)
Chenogne, 6A à 6640 Vaux-sur-Sûre
061/267004
e.farber@avocat.be
Avenue Nothomb, 8 bte 4 à 6700 Arlon

Espaces Rencontres

Ce service permet le maintien ou la reprise de lien « encadré » entre un parent et son enfant.

Oasis Famille
Rue de Bastogne, 46 à 6700 Arlon
063/413026
oasis.famille@scarlet.be



Où trouver les premiers conseils juridiques

L'AIDE JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE

Des renseignements pratiques, des informations juridiques et un premier avis peuvent être obtenus gratuitement au sein des permanences juridiques tenues au palais de Justice, à la maison de Justice, au Service Droit des Jeunes, dans certains CPAS et plannings familiaux.



Le BAJ

Tous les lundis de 9h30 à 11h30
Place Schalbert Arlon (1er étage du bâtiment A)



La maison de justice

Avenue de la gare, 59 à 6700 Arlon
Tél. : 063/42 02 80
maisondejustice.arlon@just.fgov.be



Service Droit des Jeunes

Rue de la Caserne 40/4 à 6700 Arlon
Tél. : 063/23 40 56
Luxembourg@sdj.be

CPAS



Aubange

3ème mardi du mois de 15 à 16 heures (sur rendez-vous)

Avenue de la libération, clinique Belle-vue, 39 à 6791 Athus



Virton

1er mardi du mois de 14 à 15 heures (sur rendez-vous)

Tél. : 063/58 10 10
Rue des Combattants, 2 à 6760 Virton



Florenville

2ème mardi du mois de 16 à 17 heures (sur rendez-vous)

Tél. : 061/32 52 72
Rue du château, 4 à 6820 Florenville

Planning familial



CPPF Virton

Le jeudi de 12 à 14 heures (sur rendez-vous)

Avenue Bouvier, 145 à 6760 Virton
Tél. : 063/57 95 24
cppf.planning.virton@skynet.be



CP et de consultation familiale et conjugale Arlon

Le mardi de 16 à 17h30
Rue de Bastogne, 46 à 6700 Arlon
Tél. : 063/22 12 48
centre.de.planning@belgacom.net



CPF FPS Arlon

Le mardi de 12 à 14 heures
Rue de la Moselle, 1 à 6700 Arlon
Tél. : 063/23 22 43
cpf.arlon@mutsoc.be



CPF FPS Antenne- Athus

Le mercredi de 12h30 à 13h30
Rue du prix Nobel, 2 à 6791 Athus
Tél. : 063/38 12 33



L'AIDE JURIDIQUE DE SECONDE LIGNE

Selon certaines conditions de revenus, il vous est possible de bénéficier de l'aide juridique gratuite – ou partiellement gratuite – d'un avocat (PRO DEO).
Il vous suffit de présenter certains documents (composition de ménage, trois fiches de salaire, preuve des contributions alimentaires perçues ou, selon la situation, la preuve des contributions alimentaires effectivement payées) au bureau d'Aide juridique organisé par l'ordre des avocats d'Arlon (le Barreau).



Bureau d'Aide Juridique d'Arlon

Tous les lundis de 10h00 à 11h30 au
3ème étage du bâtiment B
Place Schalbert 6700 à Arlon